

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 2647

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE 8

À la fin de la seconde phrase de l’alinéa 11, supprimer les mots :
« avec assistance ou représentation relative à la personne »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.